Christi fideles laïci: Un pont entre l'Eglise et le monde

Massimo Naro

Dans le titre de l'intervention, qu'il m'a été demandé de développer dans ce congrès, résonne l'écho de l'Exhortation apostolique de Jean-Paul II signé en 1988, lors de la conclusion du Synode des évêques sur les laïcs dans l'Eglise et dans le monde, qui s'est tenu en 1987 vingt ans après le Concile Vatican II. Le fil conducteur de cette exhortation post-synodale était l'invitation qui, dans la parabole évangélique des ouvriers invités à travailler dans la même vigne, est reprise avec insistance - à différents moments de la journée – les uns à cette heure, les autres à une autre heure : «Allez-vous aussi à ma vigne » (Mt 20,4.7). Le pape, reprenant les discussions des Pères synodaux, a expliqué que la «vigne» est à la fois l'Église et le monde, de cette responsabilité aucun baptisé ne peut être exempté. Et celle-ci, pour les laïcs baptisés, se traduit par un service au sein de l'Eglise exprimé par les charismes de chacun, dans des ministères différents mais complémentaires, établis pour le bien de la communauté des croyants, donc, et surtout elle les renvoie au cœur du «monde», dans des domaines où - vraiment en tant que laïcs - ils ne peuvent pas ne pas être présents directement: la famille, "le premier espace pour l'engagement social» (Ch.L 40), la politique, dont les laïcs sont « bénéficiaires et acteurs" (Ch.L 42) l'économie, au centre de laquelle il faut replacer les droits et la dignité de l'homme (ChL43), la culture et les cultures qui doivent être continuellement ré-évangélisées de l'intérieur (ChL44).

Néanmoins, il est clair que « *Christi fideles laïci* » s'inspire de Vatican II et reste cohérent avec Vatican II en toutes ses pages. Par conséquent, si on a quelque chose à redire sur la «place» des laïcs baptisés dans l'Eglise et dans le monde - et même entre l'Eglise et le monde, "pont" entre eux – alors il faut continuer à faire référence au Concile, à plus forte raison aujourd'hui, cinquante ans depuis le début de ses travaux, inaugurés par le pape Jean XXIII en 1962. Faire ce choix me semble utile pour être en harmonie avec les réflexions des autres conférenciers qui ont fait, avant moi, une continuelle référence à l'expérience et à l'enseignement du Concile.

C'est pourquoi, pour commencer, il me semble utile de faire écho à quelques questions sur le Concile lui-même : a-t-il vraiment été le Concile de l'Église (comme de nombreux commentateurs ont dit et écrit) et si oui, de quelle Église a-t-on discuté ? Peut-on également dire qu'on a parlé avec clarté des laïcs et du laïcat, ou de ces laïcs qui bien qu'étant et restant tels, vivent les conseils évangéliques comme consacrés ? Ces questions ne sont pas purement rhétoriques : les intuitions les plus novatrices du Concile sur l'identité de l'Église - dont dépend aussi la compréhension du rôle des laïcs en elle et à partir d'elle - ont été juste un slogan pendant des années postconciliaires. Et quelques faiblesses cachées dans le discours du Concile sur les laïcs ont peut-être simplement masqué la crise des associations laïques traditionnelles à l'intérieur de l'Eglise et ont fait perdre les clés de l' herméneutique capables d' interpréter correctement les métamorphoses qui ont eu lieu au cours des dernières décennies (même la «nouveauté» des Instituts Séculiers est un de ces changements) : la polémique qui s'est progressivement figée autour des termes comme laïc, séculiers, laïcat, laïcité , sécularisation, les ont rendu plus ambigus et, en dernière analyse, pas plus utiles au dialogue dans l'Eglise et entre croyants (comme dans *la Cour des Gentils* qui s'est tenue à Stockholm en septembre 2012 où les athées intellectuels et les non croyants se sont explicités.)

2 : deux points de vue : l'origine « agapo-trinitaire » et le rapport Eglise/monde

La leçon du Concile, en ce qui concerne l'identité et le rôle des laïcs baptisés, est vraiment importante. D'abord, parce que c'est une leçon sur les laïcs, mais pas seulement destinée aux laïcs : c'est un enseignement qui interpelle tout le monde dans l'Eglise et stimule chacun à renouveler sa façon de voir et de vivre la réalité de l'Eglise, dont les séculiers sont partie intégrante autant que les autres baptisés.

Les textes les plus innovants concernant les laïcs se trouvent dans le chapitre IV de LG, alors

que déjà dans le chapitre II le concile a parlé de l'Église comme Peuple de Dieu, à l'intérieur duquel se trouve la citoyenneté de tous les baptisés - sur un pied d'égalité - sans exclusion et sans aucun parti pris. Il a été noté à juste titre que cette avancée de l'enseignement conciliaire a pour but de mettre l'accent sur la référence directe que les laïcs ont, dans l'Eglise, avec Jésus-Christ, le seul chef d'un corps qui se compose donc de nombreux membres. La distinction entre les membres, et en particulier entre la hiérarchie personnifiée par les évêques et les autres ministres ordonnés et les laïcs, est secondaire par rapport à ce qui les unit tous dans le Christ. En d'autres termes, il y a déjà dans la structure de l'enseignement conciliaire l'indication d'une égalité fondamentale entre la hiérarchie et le laïcat, puisque l'identité de ce dernier ne se détermine pas à partir de sa subordination à la hiérarchie, mais plutôt à partir de la dignité commune à tout le Peuple de Dieu, entièrement constitué comme «royaume de prêtres» (LG 10; cf. Apo 1:6 5:9-10, 1 Pierre 2,4-10.) : c'est dire l'appartenance à Dieu en vertu de la médiation d'un seul, Jésus-Christ, en qui tous ceux qui ont déjà été rachetés par la rédemption, retrouvent désormais leur vraie place dans la relation avec Dieu, le Père. Le baptême nous consacre tous dans un sacerdoce commun qui participe du sacerdoce du Christ, tout autant que vous participez également au soi-disant sacerdoce ministériel ou hiérarchique. En ce sens, la question que posait hier matin, la Dr Sfondrini sur la spécificité de la laïcité consacrée (« mais le baptême ne suffit-il pas ?"), ne pose pas seulement le problème de la laïcité consacrée, mais aussi de l'existence dans l'Eglise d'un sacerdoce «ordonné». Peut-être est-il besoin de préciser qu'avec ce sacerdoce "ordinaire" (ou ministériel) le sacerdoce commun lui reste lié dans un but précis en une mutuelle « ordination ». De sorte que, selon le Concile, le sacerdoce commun est ordonné au sacerdoce ministériel et vice-versa, et donc, pour être ministériel, ce sacerdoce doit commencer par le sacerdoce commun et dans ce sacerdoce commun, se rendre disponible à son service (il n'y a pas de prêtres ou d'évêques qui n'ont pas été d'abord des laïcs et qui ne vivent pas leur être de prêtres ou d'évêques pour le service ecclésial des laïcs, selon leur «fonction» de représenter le Christ); tandis que le sacerdoce commun, pour être à son tour ce qu'il est, doit donner place au sacerdoce ministériel et se laisser greffer sur ce sacerdoce ministériel, « acceptant de recevoir» (selon les mots de Balthasar), et par conséquent « recevantprenant » avec une passivité active typique de ceux qui sont en relation avec Dieu

Je m'attarde volontairement sur cet enseignement de LG 10, car il me semble d'une importance fondamentale: il nous permet déjà de liquider la rhétorique du laïcat appelé seulement à cause et en opposition à la hiérarchie, puisque le laïcat est, pour le Concile, une vraie et réelle expérience sacerdotale (une «expérience sacerdotale qui - ayant également les caractéristiques de l'expérience prophétique et royale - n'a rien à voir avec la sacralisation du monde, mais qui s'exerce dans le monde avec la vigueur spirituelle du témoignage et la force morale de l'engagement dans l'histoire); en outre LG 10 nous aide à interpréter les relations entre le laïcat et la hiérarchie en valorisant leur altérité qui n'est plus incompatible et dont la logique n'est plus pyramidale hiérarchique pour le dire avec une parole sévèrement critiquée de Yves Congar, mais plutôt intégrée dans un cercle constitutif de type « agapè » complémentaire ,s'il est vrai que l'Église elle-même comme l'enseigne LG 4 – est un peuple qui tire son unité de l'unité des Trois de la Trinité (.peuple rassemblé dans l'unité : Père, et Fils et Esprit Saint). L'Eglise de la Trinité, l'Eglise qui vient de la Trinité, qui sort de la divine communion « agapè », se construit avec la force et les mêmes dynamiques que celles dont s'est construite la communion « agapè ». C'est-à -dire qu'elle existe, en vertu de l'interférence qui existe entre l'être et le non-être dans lequel se trouvent les caractères personnels du Père, du Fils et de l'Esprit : du Père, qui est le Père mais non le Fils ; du Fils qui est le Fils mais qui n'est pas le Père ; de l'Esprit qui est l'Esprit du Père et du Fils, mais qui n'est ni le Père ni le Fils. En reprenant cette perspective Trinitaire, d'une union qui ne se réduit pas à l'uniformité, LG 32, en se référant à la relation qu'il y a dans l'Eglise entre les laïcs et les ministres ordonnés ou religieux, toute distinction inclut l'union de sorte que, dans l'Eglise, ce qui est propre et particulier aux uns ne menace pas les autres et permet aux autres d'être ce qu'ils doivent être : je dirais, à ce stade, que les membres des Instituts séculiers incarnent vraiment cette distinction-quiinclut-l'union, étant donné que - paradoxe extraordinaire - ils ne sont pas tout simplement laïcs ou religieux, mais ils sont tous deux laïcs et consacrés.

Ces connaissances fondamentales sont rassemblées et répétées un peu dans tout le chapitre IV de LG, là où les laïcs (tous) sont présentés comme les *Christi fideles* qui composent l'Eglise: ils sont

ce qu'ils sont en référence à Jésus-Christ, dont ils sont disciples, conformés à Lui, et dont ils partagent la mission sacerdotale, prophétique et royale.

Dans l'Église, en vérité, selon le Concile, sous ce profil "christique", tout le monde est *Christi fideles*. Parmi eux, ceux qui ne sont pas ministres ordonnés ou religieux sont appelés véritablement *laïcs* Il y a ici un écho voilé de cette définition "négative" qui existait déjà à l'époque patristique, puis de nouveau pendant le Moyen Age identifiant les laïcs comme étant ceux qui ne sont « pas » clercs et qui ne sont « pas » consacrés d'une manière spéciale dans la vie religieuse : définition par le «négatif» de teneur juridique, qui n'est pas un hasard et en aucun cas évoqué dans le *Codex juris canonici* canon. 207. Mais cette définition par le négatif, qui semblerait dévaloriser l'identité des laïcs, peut avoir de toute façon une valeur, si elle se trouve restaurée, au-delà de ses précisions canoniques, dans la perspective « agapo-trinitaire ».

En tout cas, LG 31 offre aussi et surtout une définition «positive» du laïc, quand il a précisé les caractéristiques particulières qui en spécifient la vocation par rapport à la vocation des autres membres de la communauté ecclésiale. Il s'agit, essentiellement de ce que LG 31 appelle le « caractère séculier », expliquant ainsi le sens de cette expression : «De par leur vocation c'est le propre des laïcs de chercher le Règne de Dieu en gérant les choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu. Ils vivent au milieu du siècle, c'est-à-dire engagés dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale, dont leur existence est comme tissée. Ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans, à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique. »

Déterminer ainsi le «caractère séculier» propre des laïcs a constitué — dans la période postconciliaire- une sorte de .crux interpretum. Littéralement, il se réfère à la réalité du monde et donc à la "mondialité» de l'Eglise, à savoir sa relation avec le monde entendu dans un sens historique. L'Eglise en tant que telle, et donc toute l'Église, est située historiquement ; c'est pourquoi la laïcité est une de ses caractéristiques: il s'agit d'une conséquence du mystère de l'Incarnation du Verbe. En ce sens, l'Eglise est dans le monde et pour le monde, en revivant la même préexistence qui fut celle de Jésus Christ, Rédempteur du monde. Parler de la spécificité du laïc en mettant en cause le caractère séculier paraît donc pour certains commentateurs une déformation rhétorique, comme si l'être dans le monde et pour le monde n'était pas aussi requis aux évêques, aux prêtres, aux moines, aux religieuses.

Tout en reconnaissant la signification de cette observation, je pense que le Vatican a proposé deux critères essentiels pour la compréhension de l'identité des laïcs. Le premier critère est évangélique et il est emprunté au Sermon sur la montagne: les laïcs, forts de leur caractère séculier, ne restent pas en marge de l'Eglise, et encore moins quand ils descendent dans les plis et les plaies du monde. Ils sont l'Eglise elle-même, qui vit avec eux et en eux sa mission de «levain» du salut, comme le levain dans la pâte qui doit donner profondeur et saveur ; ils sont l'Eglise elle-même qui vit sa mission d'être «sel de la terre en ces lieux et circonstances où elle ne pourrait pas être présente sauf par les laïcs" (LG 33). Le deuxième critère est la pierre angulaire de l'anthropologie théologique : les laïcs sont, de par leur vocation spécifique, selon le Concile, appelés à sanctifier le monde de l'intérieur. Ce « Ab intra »ne signifie pas simplement « de ce monde ». Si on considère l'enseignement du Concile selon la logique de l'incarnation qui le traverse et le soutient, l'intérieur du monde à partir duquel les laïcs sont appelés à se dépenser pour la rédemption de ce même monde, est une dimension proprement théologique : c'est la place que Dieu, en Jésus-Christ, s'est choisi; la place où, transcendant sa propre transcendance, il s'est rendu présent et gratuitement. De fait, le Dieu de Jésus Christ, est au ciel et à l'intérieur du monde, pas à l'extérieur ni même en dessous du monde. Hauteur et profondeur sont des poteaux asymétriques: il n'y a pas de distance entre eux, comme il pourrait y en avoir entre ceux d'en haut et ceux d'en bas, ou entre ceux du dedans et ceux du dehors, la tête est bien à l'intérieur. Cela doit être dit du Dieu de Jésus-Christ. Il faut le dire aussi du larc chrétien. Cela signifie que : les larcs vivent une mission qui commence avec Dieu et, en tant que telle, elle est une authentique mission ecclésiale, pas un palliatif ou un substitut de mission.

On peut dire, par conséquent, que toute l'Eglise est «séculière». Compte tenu de la relation entre l'Eglise et le monde, on peut dire alors que l'activité spécifique des clercs et des religieux est d'être

au monde et pour le monde à partir de l'intérieur de l'Eglise, tandis que la spécificité des laïcs est leur présence dans le monde et pour le monde à partir de l'intérieur du monde lui-même, comme l'enseigne LG 31. Un grand théologien comme Balthasar tient tout cela bien présent dans sa réflexion: dans son livre sur les états de la vie chrétienne il souligne précisément que le spécifique des clercs et des religieux est celui d'avoir dans l'Eglise et pour l'Eglise la fonction de représenter Jésus-Christ avec les exigences radicales que la filiation au Père implique (les conseils évangéliques). Leur «spécifique» est de type «fonctionnel», avec comme but de se traduire en un «ministère» (selon l'étymologie du mot: un véritable "service «-munus mais aussi un humble «être--moins» minus- moins) par rapport aux laïcs. Si tout cela est vrai, c'est vrai, alors l'Eglise "n'est" pas seulement les membres du clergé et les moines, et pour finir, par soustraction, ou résultat, les laïcs ; l'Eglise « est » vraiment composée de laïcs et, par sa fonction et son ministère elle est pour eux et au milieu d'eux, de même que les clercs et les moines.

C'est dans cette perspective que nous pouvons affirmer que dans le monde les laïcs baptisés sont appelés à indiquer les traces de Dieu; et de plus : ils sont appelés à imprimer les traces de Dieu. Cela ne veut pas dire pour le laïc chrétien jouer un rôle sacré qui entre en concurrence.. Il s'agit plutôt de veiller à ce que le monde sache et connaisse que Dieu, en Christ, a pris soin de lui, jusqu'à épuisement, mettant entre parenthèse ses prérogatives divines, le trésor de son égalité avec Dieu lui-même. Le laïc est celui qui vit l'Évangile en le réinterprétant selon cette logique de l'incarnation : à commencer par ces pages où le Maître de Nazareth, allant de village en village, a annoncé le Royaume de Dieu et «guéri» tous les malades qu'il rencontrait. Si vous allez lire la version grecque de l'Évangile, on se rend compte que le vocabulaire verbal utilisé par les évangélistes pour décrire l'attitude de Jésus envers les malades est principalement *thérapeutique*, ce qui signifie soigner et, dans notre cas, prendre soin, sans passer outre, sans se distraire,, sans se détourner et même sans recourir tout de suite au miracle, sans aspirer à l'intervention du ciel, parce que maintenant Dieu s'est placé à l'intérieur de l'Histoire.

Insister sur ce point, il semble utile de comprendre dans quel sens les laïcs baptisés sont—comme le disait Paul VI dans un discours aux lauréats catholiques du 3 Janvier 1964 - un "pont" (les «pontifes" pourrait-on dire aussi) entre l'Eglise et le monde.

3. La nouveauté d'une vocation « de frontières »

En ce sens, les laïcs sont pleinement impliqués dans la relation entre l'Église et le monde, si bien qu'on peut être en mesure de dire que la laïcité est un état typiquement séculier, alors que - contrairement - la consécration des religieux met l'accent sur leur expérience dans une perspective eschatologique. Les laïcs ne doivent pas cependant se méprendre sur la visée eschatologique de la consécration religieuse, comme si cela les désincarnait et les éloignait de l'histoire de l'humanité. Et on ne doit pas se méprendre sur le caractère séculier des laïcs, comme si cela les diminuait dans leur aspiration à la transcendance. Le défi commun des consacrés et des laïcs est de vivre en plénitude l'une des deux orientations que la vie chrétienne propose – viser l'incarnation ou l'eschatologie - sans méconnaître la valeur de l'orientation adverse.

Pour faire face à un tel défi, l'Eglise du concile a reçu de Dieu la notion de l'existence d'une vocation particulière qui rappelle aux laïcs que le propre de la sécularité séculière s'ouvre continuellement à la transcendance, et aux fidèles consacrés que la transcendance de Dieu vers laquelle ils tendent ne cesse jamais de faire irruption à l'intérieur de la vie séculière. C'est la vocation des membres des Instituts séculiers qui vivent le statut de la laïcité et de la laïcité consacrée : restant pleinement et vraiment des laïcs ils vivent une authentique et spécifique consécration. De fait, leur consécration spécifique met l'accent sur l'orientation transcendante de la consécration baptismale, comme il advient pour tous ceux qui sont consacrés dans l'état religieux ; mais en même temps elle développe surtout l'accent « incarnation » de la consécration baptismale faisant l'objet d'une nouvelle et spéciale consécration séculière avec aussi ce caractère séculier qu'ils partagent avec tous les autres fidèles laïcs, radicalisant l'engagement évangélique dans le monde et pour le monde incombant particulièrement à tout laïc. Ainsi, leur vocation charismatique à vivre dans le monde la laïcité consacrée se traduit au sein de l'Église par un ministère spécial celui de rappeler aux fidèles laïcs qu'il est possible et que l'on doit vivre selon les conseils évangéliques

au milieu de toutes les réalités terrestres ; il rappelle aussi aux fidèles consacrés l'histoire efficace des béatitudes évangéliques capables de transformer et de sauver le monde ainsi que la vie des hommes

La caractéristique constitutive de la laïcité consacrée, est de vivre pleinement et en même temps le caractère séculier de l'état laïque et la forme consacrée des conseils particuliers à l'état religieux: ce sont des laïcs, mais pas seulement; et des consacrés autrement et authentiquement sans devenir religieux. Leur spécificité est d'unir sécularité et consécration, témoignant en plénitude et d'une manière radicale la valeur de l'une et de l'autre autant pour les autres laïcs que pour les autres consacrés. afin de "transformer le monde de l'intérieur par la force des Béatitudes" (VC, 10 et 32). Les membres des Instituts séculiers, réalisent ainsi dans l'Eglise d'aujourd'hui une vocation exemplaire autant pour les laïcs que pour les consacrés, puisque les premiers partagent la sécularité en la vivant comme consacrés et que les seconds partagent leur consécration spécifique en la vivant comme laïcs.

Cet appel, toutefois, n'est pas facile à comprendre et à vivre. Le Concile lui-même a été lent à parler, en insérant la seule mention de ses laïcs consacrés dans le décret consacré à la vie religieuse, n. 11de *Perfectae Caritatis*: "[...].les Instituts séculiers, *bien que n'étant pas des instituts religieux* comportent une véritable et pleine profession des conseils évangéliques dans le siècle" Et la *Christi fideles laïci* n'a pas fait beaucoup de progrès, sinon en renversant la perspective du Concile, en plaçant les laïcs consacrés non plus parmi les religieux mais parmi les laïcs eux-mêmes : le sacré ne réside pas entre le religieux, mais parmi les laïcs eux-mêmes: «La richesse de l'Église trouve sa dernière manifestation à l'intérieur de chaque état de vie. Ainsi à l'intérieur de l'état de vie laïque se trouvent différentes « vocations » qui concernent chacun des fidèles laïcs. Dans le sillon d'une vocation laïque « commune » fleurissent des vocations laïques « particulières ». A ce propos nous pouvons mentionner ici l'expérience spirituelle qui a mûri récemment dans l'Eglise et a produit une floraison de différentes formes d'instituts séculiers : aux fidèles laïcs, mais aussi aux prêtres eux-mêmes, s'est ouverte la possibilité de pratiquer les conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance par le moyen de vœux ou de promesses,, en conservant pleinement leur condition propre de laïcs.... (n.56)

Reste un point ferme : les laïcs consacrés sont en même temps vraiment laïcs et pleinement entièrement consacrés. Comme laïcs, ils sont *dans* le monde, partageant la condition historique de chaque homme; mais également *avec* et *pour* le monde, parce qu'ils partagent l'engagement séculier de chaque laïc baptisé restant donc totalement engagé à «chercher le Royaume de Dieu en gérant les choses temporelles "(LG 31), avec les moyens propres à ces mêmes réalités temporelles. Comme consacrés ils ont la mission de pratiquer de façon exemplaire l'esprit évangélique des Béatitudes, pour lesquelles les autres fidèles laïcs non consacrés doivent se sentir appelés pour ordonner les réalités du monde « selon Dieu ».

Si, en tant que laïcs, les membres des Instituts séculiers doivent vivre l'Évangile à l'intérieur du monde (dans, avec, pour le monde) selon la logique de l'incarnation du Christ, ils doivent aussi comme consacrés désirer s'ouvrir sans réserve à la rencontre de Dieu qui vient vers les hommes et les appelle à Lui. Leur vocation n'est pas d'abandonner le monde, parce que Dieu s'est rendu présent dans ce monde pour rencontrer l'homme ; mais leur vocation n'est pas non plus de se conformer au monde, mais plutôt d'aller à la rencontre de Dieu qui vient toujours à partir du monde et comme portant le monde avec Lui. Comme consacrés ils sont appelés à éradiquer le monde de leur cœur pour se mettre sans conditions à disposition de Dieu, mais comme laïcs ils sont appelés à plonger au cœur du monde, et de ce qui est sans doute, pour eux et pour tous, le vaste horizon de Dieu. Leur mode de vie n'est pas la fuite du monde, mais celui de l'exode à partir du monde, à travers le monde, et avec le monde, afin de stimuler le monde lui-même pour qu'il accepte Dieu mais aussi pour qu'il se transcende vers Dieu .

La vocation des membres des Instituts séculiers est, en ce sens, une vocation "de frontière", car elle se place sur la frontière qui court entre le monde et Dieu et sur le seuil qui engage à la fois l'Un dans l'autre. Les laïcs qui consacrent leur sécularité annoncent aux hommes que Dieu est allé audelà de ce seuil et ils les invitent à le franchir à leur tour.